



## Que dois je faire pour avoir la garde exclusive de mes enfants?

Par **thimy**, le **16/10/2008** à **13:31**

Bonjour,  
voilà j'ai deux enfants âgés de 9 et 12 ans leur père les a reconnu a la naissance ,nous n'étions ni mariés ni concubins.j'ai un livret de famille de mère célibataire.

Cela fait plus de 8ans que nous sommes séparés,en 2000 j'avais saisi le juge pour protéger le droit de mes enfants en demandant une pension minimum un droit de visite et une autorité conjointe qui m'a été accordé.malheureusement il n'a jamais donné un sou et les premier temps il venait les voir n'importe quand! jusqu'au jour où il n'a plus donné signe de vie, pas un seul coup de fil pour leurs anniversaires,il m'ait arrivé de faire des mains courantes au commissariat pour signaler qu'il ne respectait pas ses obligations,cela fait plusieurs années qu'il a disparu je n'ai ni son adresse ni le moyen de le joindre.Mes enfants portent son nom et je ne peux même pas les mener en vacances en Algérie car il me faut l'autorisation de sorti de territoire du père,j'aimerais que mes enfants aient mon nom et avoir la garde et l'autorité exclusive.Quelles sont les démarches à faire pour y arriver?

Par **jeetendra**, le **16/10/2008** à **14:13**

bonjour, vous devez saisir le juge aux affaires familiales pour qu'il vous attribue l'autorité parentale exclusive, pour le nom ça va etre plus compliqué si ils ont été reconnus par leur père, lisez mes articles dans mon blog sur ce site, cordialement

Par **thimy**, le **16/10/2008** à **14:35**

Merci de m'avoir répondu,Thimy

Par **matheo70**, le **23/09/2013** à **12:50**

bonjour je voudrais savoir comment je pourrais faire pour avoir la garde de mon fils car la on la une semaine sur deux pouvez vous me donner des renseignements svp

Par **Laure3**, le **24/09/2013** à **19:10**

Bonjour,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.  
Un avocat n'est pas obligatoire.

Cdt

Par **cassy2408**, le **26/12/2013** à **15:39**

voila jai un fils de 4 ans et une fille de 2 ans leur pere nes plus avec moi depuis larriver de mon fils il ne donne jamais d'argent ne vien presque pas les voir il vive avec moi depuis toujours et maintenant il veux me les prendre que doit je faire

Par **domat**, le **26/12/2013** à **16:55**

bjr,

vous devez saisir le juge aux affaires familiales.

le père a les mêmes droits que la mère.

cdt